

AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES "VACANCES SPORTIVES" ORGANISEES PAR LA VILLE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

1 - Autorise mon fils, ma fille, à participer aux activités et aux éventuelles sorties organisées dans le cadre des Vacances Sportives.

2 – Atteste qu'à ma connaissance mon enfant inscrit n'a pas de contre-indication à la pratique sportive.

3 - Autorise l'éducateur responsable de l'encadrement des activités auxquelles est inscrit mon enfant à prendre sur avis médical, en cas d'accident de l'enfant, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation et l'anesthésie.

4 - M'engage à payer les frais médicaux pharmaceutiques, d'hospitalisation et d'opération éventuelle.

5 - Reconnais que la ville ne pourra pas engager sa responsabilité en cas d'accident survenu pendant les trajets non encadrés en dehors des activités et pendant les absences de mon enfant même s'il est inscrit.

6 - Reconnais n'avoir aucun impayé envers la ville. Dans le cas contraire, la ville se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'inscription de l'enfant, sans remboursement des droits d'inscription, tant que les sommes dues ne sont pas payées à la ville.

7 -**Droit à l'image** - Je consens à la réalisation (prise de vue) et à la divulgation de l'image dans laquelle mon(es) enfant(s) apparait dans le cadre des vacances sportives. Ces images pourront être utilisées sur tout support réalisé par la Ville de Bry-sur-Marne (journal municipal, site internet, réseaux sociaux, et tout autres supports) à destination du public, sans contrepartie financière, pour tout document non commercialisé. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à la vie privée de mon(es) enfant(s), et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Fait à Bry-sur-Marne, le

Signature des parents ou du tuteur
(Précédée de la mention "lu et approuvé")



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Inscriptions aux Vacances sportives (4 ans minimum)

et /ou au centre de Loisirs

Vacances d'hiver

Du 12 au 23 février 2024

À déposer ou à renvoyer en mairie avant le 26/01/2024 inclus

Vous trouverez au verso les bulletins vous permettant d'inscrire votre enfant au centre de loisirs et/ou aux vacances sportives pour les vacances d'hivers 2024 (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires).

Afin de nous permettre de prévoir le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants et de commander les repas, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner **obligatoirement** le coupon d'inscription joint **avant le 26 janvier inclus, dernier délai.**

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants via le portail famille.

Nous vous rappelons qu'à défaut d'inscription une famille désirant mettre son enfant au centre de loisirs, un ou plusieurs jours non prévus, devra en prévenir le service Périscolaire **au plus tard la veille du jour souhaité, avant 12h ou le vendredi midi pour le lundi.**

Il sera accepté dans la limite des places disponibles sur la structure et le tarif Hors inscription sera appliqué.

Toute inscription vaut un engagement de votre part .

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué, excepté sur présentation d'un certificat médical

Les services périscolaire, jeunesse et sport

Calendrier des périodes d'inscriptions 2023-2024

Pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires

- **Vacances de Pâques et Pont du vendredi 10 mai** : Inscriptions du 26 février au 15 mars 2024

- **Vacances d'Eté** : Inscriptions du 22 avril au 7 juin 2024

Dans le cadre de leurs missions et de leurs activités de service public, les services municipaux, placés sous l'autorité de Monsieur le Maire (responsable de traitement), peuvent avoir besoin de données à caractère personnel des usagers. Il s'agit d'informations qui permettent de les identifier ou de les rendre identifiables, comme leurs noms et prénoms.

Pour veiller sur ces données et le respect de la réglementation qui encadre leur utilisation, Monsieur Le Maire a désigné au sein de la commune un délégué à la protection des données qui peut être contacté à l'adresse suivante : Commune de Bry-Sur-Marne – 1, grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry sur Marne. Dans le cadre de ses activités, la Ville met en œuvre les traitements de données à caractère personnel mentionnés ci-après. Toute personne concernée par ces traitements dispose d'un droit d'accès à ses données personnelles, et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ses données. Vous pouvez les exercer en contactant le délégué à la protection des données

- par courriel à dpo@bry94.fr

ou

- par courrier postal à Mairie de Bry-sur-Marne – à l'attention du Délégué à la protection des données – 1, Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry sur Marne.

Pour de plus amples informations sur votre traitement : brysurmarne94

BULLETIN D'INSCRIPTION AU DOS



INSCRIPTION AUX CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES D'HIVERS

Pensez à inscrire vos enfants avant le 26/01/2024 inclus

Durant les vacances d'hiver:

• Du 12 février 2024 au 23 février 2024 : 3 centres de loisirs seront ouverts

Centre de loisirs Paul Barilliet 27, rue du 2 décembre 1870 pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles Paul Barilliet et Louis Daguerre.

Centre de loisirs maternel Jules Ferry : 4, rue Jules Ferry pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles : Etienne De Silhouette et Jules Ferry.

Centre de loisirs Henri Cahn : 26, Boulevard Galliéni, pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires : Etienne De Silhouette et Henri Cahn

ATTENTION selon le nombre d'enfants inscrits, nous pourrions être amenés à modifier la liste des centres de loisirs ouverts.

Aux horaires suivants :

• 7h30 à 9h30 : accueil des enfants

• 17h15 à 18h30 : reprise des enfants

• Pour les ½ journées : accueil ou reprise des enfants entre 13h et 14h

Afin de nous permettre de prévoir le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants et de commander les repas, je vous demande de bien vouloir nous retourner obligatoirement le coupon d'inscription joint **avant le 26 janvier inclus** dernier délai.

Avec nos remerciements.

Le service périscolaire

✂

INSCRIPTION AUX CENTRES DE LOISIRS

POUR LES VACANCES D'HIVERS

(document à remettre en mairie avant le 26/01/2024 inclus)

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée :

Niveau :

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant.

DATES	Lundi 12/02	Mardi 13/02	Mercredi 14/02	Jeudi 15/02	Vendredi 16/02
Journée complète					
Demi-journée matin *					
Demi-journée après-midi *					
DATES	Lundi 19/02	Mardi 20/02	Mercredi 21/02	Jeudi 22/02	Vendredi 23/02
Journée complète					
Demi-journée matin *					
Demi-journée après-midi *					

*La demi-journée matin comprend l'accueil et le repas, et la demi-journée après-midi comprend l'accueil et le goûter.

Remis le :

Nom, Prénom et signature du responsable légal :

INSCRIPTION AUX VACANCES SPORTIVES D'HIVERS

Du 12 AU 23 février 2024

À retourner avant le 26/01/2024 inclus

(Programme et lieux à consulter sur brysurmarne.fr)

- Gymnase Marie-Amélie Le Fur de 10h00 à 12h00 pour les maternelles (4 ans minimum)
- Gymnase Marie-Amélie Le Fur de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 pour les élémentaires

Inscription à la semaine :

1^{ère} semaine (du 12 au 16 février) : 5 jours

2^{ème} semaine (du 19 au 20 février) : 5 jours

Toute inscription vaut un engagement de votre part .

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué, excepté sur présentation d'un certificat médical

Nom de l'enfant :

Prénom : Né(e) le :

Ecole fréquentée : Classe :

Nom du parent responsable :

Adresse :

Tél. dom. : Tél. travail :

Mail :

Tél. de la personne à prévenir en cas d'absence :

SMS : J'autorise la Mairie de Bry-sur-Marne à m'envoyer des informations par SMS : OUI NON

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI NON

Si OUI merci de fournir le(s) médicament prescrit(s)

	Enfants bryards scolarisés en écoles maternelles	Enfants bryards scolarisés en écoles élémentaires	Enfants NON bryards scolarisés en écoles maternelles	Enfants non bryards scolarisés en écoles élémentaires
Tarif forfait à la semaine avec inscription	8,40 €	16,60 €	12,70 €	25,30 €
Tarif forfait à la semaine hors délais d'inscription ⁽¹⁾	16,60 €	33,30 €	25,30 €	50,20 €

(1) Tarif appliqué dans le cas d'une inscription effectuée hors délai

INFORMATIONS A COMPLETER AU VERSO

